Image not found or type unknown

renseignements sur le bailleur

Par **dom10**, le **10/12/2012** à **18:34**

Bonjour Madame, Monsieur,
Caution=680€ est ce que je la récupère en totalité?avec toutes les réparations, informations et désagréments que je vais demander au propriétaire), bail de 3 ans(je n'ai pas reçu le nouveau bail,est ce normal?), charges 20€ prix fixe depuis toujours(pas de facture d'eau, ça doit être comprit dans les charges?puisque je n'ai jamais reçu de récapitulatif du compteur d'eau pour savoir si c'est moi ou le propriétaire qui doit de l'argent, puis je lui demander les récapitulatifs de compteur d'eau?), état des lieux en annexe(je n'ai pas l'annexe, est ce normal?Puis je le demander au propriétaire?), compteur électrique vétuste(doit il le changer?qui paye?)Loyer aujourd'hui=384€.
Sur le bail SCI est écrit que j'habite depuis le 15 avril 2007 dans des locaux vacants non meublés dans un duplex d'environ 40m² au sol(pourquoi dit il environ?j'ai calculé 25m² habitable), comprenant en rdc 1 salle principale avec placard, 1 coin salle d'eau, comprenant 1 wc(j'ai casqué la vasque des wc qui doit payer les réparations?), lavabo, douche, compteur d'eau, 1 radiateur & 2 bouches d'aération, une cuisine avec évier, plaques électriques(est ce que je peux mettre une gazinière?les plaques électriques sont énergivores)et frigo(non meublés mais il y a un frigo, s'il ne fonctionne plus qui doit payer le nouveau frigo?).A l'étage 1 grande pièce chambre bureau(petite chambre puisque sous les toits 6m² habitable).Chauffages électriques(vétustes, doit il les changer?qui doit payer?est ce que je peux me chauffer avec un autre système de chauffage?), les fenêtres double vitrage(le vélux oui,les fenêtres en bas non, l'air passe les fenêtres fermées, doit il les changer?qui doit payer?).
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés